

## Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2019

Periode de référence

Date de début

01/01/2019

Date de fin

31/12/2019

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

102

### INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **86/100**

*73 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus*

### INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

écart de rémunération par csp  
(avant seuil de pertinence)

moins de 30 ans 30 à 39 ans 40 à 49 ans 50 ans et plus

ouvriers

PC PC PC PC

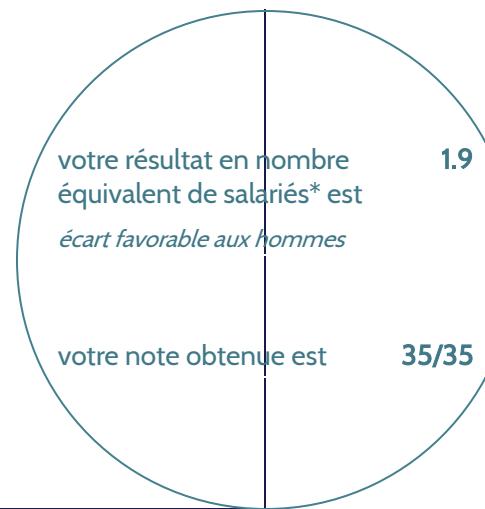
employés

techniciens et agents de maîtrise

ingénieurs et cadres

## INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	60%	69.5%



votre résultat en pourcentage est de 9.5%, la note obtenue est de 15/35  
cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

\*si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentation seraient égaux entre hommes et femmes.



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant le retour de congé maternité

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence.

## INDICATEUR NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS





votre résultat final est  
*les hommes sont sur-représentés*

1

votre note obtenue est 0/10